

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 AOÛT 2026

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 03 août 2026 sous la présidence de M. Gabriel VIARD GAUDIN, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 27 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. Gabriel VIARD-GAUDIN, Myriam CORNU, Nicolas BLANC, Eliette VIARD-GAUDIN, Jean-Noël GACHET-MAUROZ, Laura FORNAY, Benoît DELILLE, Annick CRESSENS, Dominique CRIBIER, Marie BLANC DEROO, Odile GUERPILLON, Julien DOROL, Benjamin SENEGAS, Yohann BERDUGO, Walter VINCENZI, Gisèle MOLLIET, Séverine VIBERT, Anouk LECLERC

ABSENTS REPRESENTES : Mme Pauline MILLET par Mme Laura FORNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile GUERPILLON

Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

M. le Maire propose au Conseil de donner suite à la proposition de l'Association des Maires de France, de soutenir les communes touchées par les feux d'une intensité exceptionnelle qui sévissent dans plusieurs départements, notamment en Gironde, par un fonds de soutien d'urgence. Il propose un don de 2 200 € (1€ par habitant) validé à l'unanimité.

Organisation de la rentrée scolaire (création ou modification de postes)

Après avoir pris connaissance des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans les 2 écoles de la commune, le Conseil valide la création de 2 postes d'agent contractuels en charge de l'animation et de la surveillance des temps périscolaires (cantine, accueil du soir, ménage) à l'école de Beaufort.

Désignation d'un élu référent anti-gaspi.

Mme Pauline MILLET s'est portée candidate au rôle d'élue référente pour cette démarche qui consiste à suivre les actions déployées au sein des écoles en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le Conseil valide cette proposition.

Décision s'agissant des repas pour les PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

Face à l'augmentation du nombre d'allergies alimentaires et afin de garantir le plus haut niveau de sécurité pour les enfants concernés, il est nécessaire de faire évoluer les modalités d'accueil au restaurant scolaire.

À compter du 01 septembre 2026 les repas spécifiques liés à une allergie alimentaire mentionnée dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ne seront plus fournis dans le cadre du service de restauration scolaire.

Les enfants concernés pourront toutefois continuer à fréquenter le restaurant scolaire. Les familles devront fournir un panier-repas adapté aux besoins de leur enfant.

Cette évolution a pour seul objectif de garantir la sécurité alimentaire des enfants accueillis tout en leur permettant de continuer à partager le temps du repas avec leurs camarades.

Cette décision est validée à l'unanimité.

Validation des tarifs périscolaires

Le Conseil prend connaissance des propositions de modifications des tarifs de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, et valide ces derniers à l'unanimité.

	Accueil du Matin	Temps méridien	Périscolaire du soir
Inscription annualisée	Offert par la Mairie	Offert par la Mairie	3,50 euros
Inscription exceptionnelle	Offert par la Mairie	Offert par la Mairie	5 euros

Il valide également les règlements intérieurs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027.

Echange relatif au devenir des cours d'école au regard des conditions climatiques

M. Julien DOROL, élu représentant la collectivité au sein des Conseils d'école informe le Conseil du fait qu'il a reçu de nombreuses interventions des parents d'élèves portant sur la chaleur ressentie par les enfants dans les cours d'école. L'utilisation polyvalente de ces espaces (usage de parkings pendant les saisons touristiques et lors d'événements, circulation des résidents locataires des appartements...) n'est pas satisfaisante et empêche en l'état d'envisager des aménagements adaptés au confort et à la sécurité des élèves.

Afin d'engager la réflexion sur cette importante question, M DOROL propose de recourir à l'appui du CAUE (Centre d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) ou du CEREMA (organisme référent public en aménagement, qui accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour adapter les territoires au défi climatique) en complément des retours d'expériences obtenus auprès d'autres communes.

Il souhaite que ce travail de fonds qui va être engagé soit construit avec les usagers, les élus et les équipes techniques, en veillant à tenir compte des contraintes mais en plaçant l'enfant au centre du sujet.

Les parents d'élève des deux écoles seront bien entendus informés de cette démarche.

Validation d'un avenant au marché des ponts du Planay

Le Conseil est informé du contenu de l'avenant n° 3 au marché de réfection des Ponts du Planay, avenant justifié par :

- des travaux supplémentaires faisant suite aux reconnaissances géotechniques imposant des clouages supplémentaires,
- un complément de mur en retour et un garde-corps complémentaire sont nécessaires en lien avec les ouvrages existants, tout comme un empiérement du parking (parcelle MONOD), qui sera utilisé en saison par les salariés de la SEMAB.
- des moins-values du fait des études menées sur la tranche ferme et de prestations qui se sont avérées non nécessaires.

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 13 448,26 € HT (portant ainsi le montant de la tranche optionnelle à 244 284,02 € HT).

M. le Maire est autorisé à l'unanimité à signer avec le groupement LEGENDRE- MARTOIA l'avenant n° 3 au marché de travaux.

Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants

Le Conseil donne à l'unanimité la délégation permettant à M le Maire de signer les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 216 000 € HT, étant précisé qu'il sera rendu compte des dossiers concernés lors des séances du Conseil Municipal et que ces décisions font suite à des analyses traitées en municipalité pour des projets dont les budgets sont validés.

Participation financière à verser au budget annexe domaine skiable

Le Conseil prend connaissance du projet de délibération s'agissant de la participation financière d'équilibre à verser du budget général au budget annexe Domaine skiable, d'un montant de 933 328 € en 2026 et valide cette dernière à l'unanimité. Il est rappelé les arguments stratégiques et financiers relatifs au fonctionnement du domaine skiable d'Arêches Beaufort (tarifs des forfaits, montant des amortissements, retombées financières et emplois générés sur le territoire en lien avec l'existence de la station...), ces éléments ayant fait l'objet de nombreux échanges avec la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle en 2023.

L'étude EMO-CIMES engagée très prochainement sur le territoire par Savoie Tourisme Durable permettra d'affiner les données relatives aux retombées de l'existence du domaine skiable et de conforter cette délibération.

Garderie les petites frimousses : attribution d'une subvention complémentaire pour 2026

M. le maire rappelle au Conseil les décisions budgétaires antérieures s'agissant de la subvention apportée pour assurer le fonctionnement de la garderie Les Petites Frimousses à Arêches (85 000 €) et précise qu'il est nécessaire d'apporter une dernière contribution en 2026. Il précise que le fonctionnement en micro-crèche implique une participation financière de la collectivité de 8 000 € par enfant, soit 96 000 € pour l'année (12 enfants étant accueillis en micro-crèche) et qu'il est également nécessaire de résorber le déficit constaté à l'arrêt des comptes au 30/09/2025, d'un montant de 29 949 €.

Mmes Eliette VIARD-GAUDIN et Anouk LECLERC (respectivement Présidente et déléguée au sein de l'association) rappellent les démarches engagées auprès de la PMI, la MSA et la CAF relatives au fonctionnement de la structure et à son financement et la décision de mettre en place la PSU (Prestation de Service Unique).

La PSU est une aide financière versée par la Caf aux structures collectives comme les crèches et les haltes-garderies. Elle permet aux parents de payer un tarif horaire calculé selon leurs revenus et la taille de leur foyer, garantissant un prix juste et abordable.

La mise en place de la PSU sera travaillée cet automne par Mme Malika BOULEGUEB, qui par suite reprendra ses fonctions de directrice de la structure à compter de la saison d'hiver.

Au regard de l'effort budgétaire sollicité auprès de la commune, il conviendra également de tenter d'optimiser les recettes de la garderie en revisitant les tarifs. Une réflexion sur les modalités d'ouverture sera également conduite, dans l'objectif de réaliser des économies de structure.

Suite au débat, le Conseil valide à l'unanimité des présents (*Mmes Eliette VIARD-GAUDIN et Anouk LECLERC sortent de la salle et ne prennent pas part au vote*) l'attribution d'une subvention complémentaire pour 2026 de 40 949 € portant ainsi le montant total de la participation de la commune à 125 949 €.

M le Maire remercie les élues impliquées dans ce dossier.

Décisions modificatives budgétaires

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 4 (au budget général).

Fonctionnement

OPERATION	BESOIN DEPENSES	RECETTES
subvention complémentaire garderie	41 000 €	
titres annulés	1 000 €	
7751 produits spécifiques (cession)		20 000 €
624 transports collectifs	-22 000 €	
	20 000 €	20 000 €

Investissement

OPERATION	BESOIN DEPENSES	RECETTES	Observations
Subvention FFT réfection tennis		14 000 €	
Subvention PPT réfection toiture chalet du Plagnon		33 883 €	Région 19 313 € et FEADER 14 570 €. Travaux automne 2026
Dépenses imprévues (231 op 43)	47 883 €		disponible 100 000 €
	47 883 €	47 883 €	

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil prend connaissance de 2 dossiers de vente immobilières et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Validation des coupes en forêt communale pour 2027

Le Conseil prend connaissance des propositions de l'ONF s'agissant de l'état d'assiette pour 2027 des coupes en forêt communale, relayées par M Benjamin SENEGAS, délégué à l'agriculture et à la forêt, et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente. Il est précisé que dans les années à venir, de plus en plus de coupes à câbles seront mises en vente. S'agissant des modalités de facturation des coupes à partir de l'automne 2026 (en lien avec la facturation électronique) il est proposé et validé de confier à l'ONF cette mission de facturation.

Instauration d'une servitude de passage au profit de M. et Mme JOGUET Léon à Domelin

Le Conseil valide à l'unanimité l'instauration d'une servitude de passage au profit de M et Mme JOGUET Léon, leur permettant d'accéder à leur remise située à Domelin. Le fonds servant de la servitude est le terrain exploité en BEA par ONLY CAMP (parcelle section B n° 1312). Le dossier sera traité par la procédure d'acte administratif.

Instauration d'une servitude de passage sur le terrain de l'OPAC aux champs (Beaufort)

Le Conseil valide à l'unanimité l'instauration d'une servitude de passage sur le fonds servant appartenant à l'OPAC (parcelle section B n°1842, propriété de l'OPAC) permettant ainsi de séparer les flux de circulation entre le centre de secours et les usagers des 17 appartements locatifs de l'OPAC.

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal qui doit être approuvé dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil, et suite à une précision apportée au sujet de l'article 25 du règlement, le Conseil valide à l'unanimité le règlement intérieur.

Opposition au transfert à l'agglomération Arlysère du pouvoir de police du Maire

Après avoir pris connaissance des dispositions applicables en matière de transfert du pouvoir de police du Maire, le Conseil décide de s'opposer au transfert en matière de voirie et d'habitat (arrêtés de péril, sécurité dans les ERP...).

Adressage : désignation du nom de voirie « Impasse du stud »

Le conseil valide à l'unanimité un complément d'adressage à Arêches dénommé l'impasse du STUD.

QUESTIONS DIVERSES

Information de la Communauté d'Agglomération Arlysère (Mme Annick CRESSENS)

Deux groupes « projet » se mettent en place (sur le sujet du cinéma à Albertville et sur les questions de mobilité (dans la perspective du renouvellement de la DSP des transports en commun en 2028).

Information de Mmes Les Conseillères départementales et régionales

-Mme Séverine VIBERT : le refuge de la croix du Bonhomme sera fermé dès l'automne 2026 pour 2 ans (2027 et 2028) pour réaliser d'importants travaux pour lesquels la Région apporte un financement de 600 000 €.

-Mme Annick CRESSENS : la finalisation de la répartition des enveloppes du FDEC est en cours et portera sur l'ensemble des dossiers déposés par la commune de Beaufort

Informations de M le Maire

-Dossiers « résidence de Tourisme la clé des cimes » et ZAC du Planay : une réunion d'information pour tous les élus a eu lieu le mardi 28 juillet (12 élus présents) et a permis à la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie) de présenter les enjeux de ces importants dossiers. Le Compte Rendu d'Activités de la ZAC du Planay sera soumis à approbation du Conseil le 14 septembre prochain et une décision s'agissant de l'engagement financier de la commune dans le dossier de la clé des cimes interviendra avant la fin de l'année 2026.

-Marché d'exploitation du réseau de chauffage : 2 offres ont été remises et sont en cours de négociation (portant sur le prix et des questions techniques). La décision interviendra lors du Conseil du 12 octobre.

-Espace Mont Blanc : M le Maire et Mme Marie DEROO ont participé à une réunion de travail à Chamonix aux côtés d'autres Maires : il a été question de la création d'un GECT (permettant d'organiser les actions et de mobiliser des subventions) Les sujets qui ont été notamment abordés concernent la régulation de la fréquentation du Mont Blanc et les sujets relatifs à la pratique de la montagne

-Un ancien projet de contournement d'Arêches (stratégie, enjeux, objectifs coût...) a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des élus,

-Evénements à suivre : fête d'Arêches les 8 et 9 août (l'annulation du feu d'artifice a été validée). La Trace des Ducs de Savoie et le tour de l'avenir passeront sur la commune en simultané mardi 25 août. Le protocole établi par les 2 organisateurs visant à assurer la sécurité de tous est en cours de discussion.

-L'accès à Saint Guérin se fera sans voiture (sauf riverains et professionnels) le mardi 18 août 2026 de 9H à 13H : cette opération expérimentale consistant à rajouter des navettes et à privilégier l'accès sans voiture constituera un test et permettra notamment de disposer d'un retour d'expériences en préalable à la réflexion engagée avec l'appui des étudiants de l'Université Savoie Mont Blanc,

Comptes rendus des commissions

Travaux

-réhabilitation de la ferme de la Cayère : suite aux dégâts des eaux survenu le Week end dernier (purge de radiateur restée ouverte avec circuit en pression), point sur les dégâts occasionnés. Un dossier d'assurance a été ouvert par l'entreprise concernée. Quelques retards de chantier sont constatés (notamment lot peintures)

-réseau de chauffage : arrêt des travaux jusqu'au 24 août, le démontage des chaudières fuel et bois est en cours, le nouveau local de la chaufferie fuel est réalisé,

Le marché pour l'exploitation du réseau de chauffage est en phase de négociation et la décision interviendra lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2026,

-Mme VIBERT Séverine évoque le dossier de travaux de la chapelle des Carroz pour lesquels un budget a été retenu au PPI

SEMAB

- le Chiffre d'Affaires de l'été est en augmentation (50 000 € de CA à date /32 000 € en 2025) grâce notamment à une météo très favorable,
- les travaux de protection avalanches sur le secteur de Perche sont en cours,

Tourisme commerce artisanat communication

- une enquête au sujet des moyens de communication est en cours
- bilan provisoire de la fréquentation touristique estivale (selon bornage portables) : entre le 01 mai et le 10 juillet, le nombre d'excursionnistes est en hausse de 82 %, avec des pointes conséquentes lors des événements, alors que les chiffres sur les séjours sont en baisse (-7%).
- Un premier bilan favorable de l'activité des pasto-guides a été réalisé,
- bilan favorable pour les commerçants de la Pierra Menta été,
- dans un contexte de fréquentation importante de la montagne, la mission de l'Office de Tourisme consiste à faire la promotion du territoire tout en rappelant la nécessité de respecter la montagne
- un travail avec les propriétaires d'hébergements en vue de privilégier le réchauffement des lits s'engage,
- réfection du bâtiment de l'Office de Tourisme d'Arêches : l'audition des architectes a eu lieu en vue de retenir l'équipe en octobre 2026 (pour des travaux à réaliser en 2028)
- l'association « l'outils en main » est constituée, son président étant M. Julien DOROL,
- la seconde « veillée d'Antan » sera organisée pendant les vacances de Toussaint,
- festivités des 80 ans de la station d'Arêches Beaufort : un groupe de travail est constitué pour travailler à cette préparation,
- fleurissement : les jurys communaux et départementaux se réunissent respectivement le 13 août et le 18 août,

Culture patrimoine

- point sur le fonctionnement de l'espace muséal de la Cayère : le comité de pilotage s'est réuni le 16 juillet dernier et poursuit ses travaux, l'inauguration officielle aura lieu début 2027. Le CAUE accompagne la commune pour la finalisation des espaces extérieurs (rdv le mardi 18 août 2026),
- Un courrier sollicitant l'adhésion au réseau des musées de Savoie a été adressé au Président du conseil Départemental
- journées européennes du patrimoine le samedi 19 septembre (le thème est le patrimoine photo et les monuments en péril) des animations sont en cours de préparation avec les associations en charge du patrimoine et la scierie à Arêches (pôle bois),

Mobilité

- poursuite du travail avec Arlysère pour le plan vélo
- réflexion en cours sur la mise en place d'une régie communale de transport (réunion à suivre avec la SPL domaine skiable des Saisies)
- les visites participatives des hameaux de la commune se déclinent sur l'automne 2026

Urbanisme

- les commissions du jeudi matin sont toujours l'occasion de recevoir les pétitionnaires,
- M Benoît DELILLE (élu délégué) a participé à une réunion à Moutiers avec le Ministre du logement, réunion au cours de laquelle les sujets relatifs au logement des saisonniers ont été évoqués,

- le sujet du Bail Réel Solidaire devra être réfléchi afin de favoriser l'accès à la propriété,
- les récentes évolutions législatives permettent d'envisager une modification du PLU,
- le dossier d'urbanisation du secteur de la Marzellaz sera repris dès que possible

Agriculture et forêt

- au regard de la fréquentation touristique en montagne, quelques incivilités en alpage sont à déplorer : le rôle des pasto-guides est essentiel pour améliorer la situation et apaiser les relations entre usagers. Plusieurs sorties de contrôles (gendarmerie, Police municipale, OFB, ONF) sont à suivre
- piste forestière du Bersend : l'accord pour une subvention au taux de 50% est obtenu : les élus seront prochainement informés de ce projet avant de décider de son inscription budgétaire au titre du PPI. Cette piste permettra de sortir 1 500 m³ de bois par an, 200 à 300 hectares étant à exploiter sur le secteur. Il est également rappelé l'intérêt des pistes forestières dans la lutte contre l'incendie.

Environnement RSO

- le plan énergie relative aux bâtiments communaux avec l'appui de l'ASDER et le Département est lancé (1^{ère} réunion de travail le 6/10/2026),
- le comité de pilotage FLOCON VERT se réunira le mercredi 16 septembre 2026 pour notamment la mise à jour du plan d'actions avec les commissions (53 actions prévues à prioriser)
- une réunion publique relative à la gestion des forêts privées est prévue le 30 octobre 2026

Vie locale

- le Forum des associations aura lieu samedi 12 septembre 2026 – une rencontre avec les nouveaux habitants du Beaufortain pourrait être prévue ce jour-là,

M. Walter VINCENZI intervient en fin de séance au sujet de 2 dossiers : la convention de servitude d'eau et de pâturage sur le secteur du plan du mont et un courrier relatif à des régularisations foncières qui n'a pas été remis aux élus. Les commissions compétentes apporteront une réponse à ces questions qui concernent des proches de M VINCENZI.

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 14
SEPTEMBRE 2026**